

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
1 – 2023 / N° 6**

SEANCE du 21 FEVRIER 2023

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES : Contre : 0 Pour : 13 Abstention : 0
Date de la convocation : 11.02.2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt et un février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale, REBOUL Grégory, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, MANENT Corinne

**Absentes excusées : VIAL Anne-Claire donne procuration à ANDEOL Hervé
LASSAGNE Cécile**

Objet : Prorogation Convention assistance retraite – avenant n°2

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite de l'adhésion au service « assistance retraite » en 2015 pour la réalisation totale des dossiers retraite par centre de gestion de la Drôme, et à la suite de l'avenant n°2 pris en 2019 qui se terminait le 31.12.2022, il est nécessaire de signer un nouvel avenant n°2 pour reconduire cette convention.

Monsieur le Maire propose la prorogation de cette convention pour une année soit jusqu'au 31.12.2023. Les dispositions de la convention demeurent inchangées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **Accepte** la prorogation de cette convention et de signer tous les actes s'y afférents pour une durée d'un an soit jusqu'au 31.12.2023.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
A St Gervais sur Roubion, le 23.02.2023

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 24.02.2023
Et de la réception en Préfecture le 24.02.2023

Le Maire